



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 MARS 2023**

Date de la convocation : 27 février 2023

Date d'affichage : 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 8 mars à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :  
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, Messieurs CAUX Patrick, GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Messieurs LORAIN Alain, RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames LEGRAND Estelle, TENAILLON Marie Angéline, Monsieur MORLET Vincent.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs BERTELLOT Pierre, MALJEAN Denis, MACHAIN Michel, LEAUTE Francis, LECOMTE Jacques, DRAGON Nicolas

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien, GRANDJEAN Patrice

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MOUGENOT Paul, ALLART Laurent, REDMER Frédéric

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames LARDE Marie France, TENAILLON Marie Angéline, Messieurs PORTAS Jacques, KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Jonathan ROETTGER, Agent de prévention/ communications/ responsable de la pré-collecte et de la maintenance des bacs.

Monsieur BOUILLE François a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 42

Quorum :28

Nombre de votants : 42

**08032023-1 Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 31 janvier 2023**

Monsieur Le Président présente le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 31 janvier 2023.

Le Comité Syndical, par 42 voix POUR, par 0 voix CONTRE, 0 abstention,  
approuve le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 31 janvier 2023.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

François BOUILLE







**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 MARS 2023**

Date de la convocation : 27 février 2023

Date d'affichage : 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 8 mars à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :  
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, Messieurs CAUX Patrick, GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Messieurs LORAIN Alain, RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames LEGRAND Estelle, TENAILLON Marie Angéline, Monsieur MORLET Vincent.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs BERTELLOT Pierre, MALJEAN Denis, MACHAIN Michel, LEAUTE Francis, LECOMTE Jacques, DRAGON Nicolas

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien, GRANDJEAN Patrice

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MOUGENOT Paul, ALLART Laurent, REDMER Frédéric

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames LARDE Marie France, TENAILLON Marie Angéline, Messieurs PORTAS Jacques, KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Jonathan ROETTGER, Agent de prévention/communications/ responsable de la pré-collecte et de la maintenance des bacs.

Monsieur BOUILLE François a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 42

Quorum :28

Nombre de votants : 42

## 08032023-2. Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Le rapport d'orientation budgétaire 2023 présenté par Monsieur Le Président est soumis à la discussion du Comité Syndical.

Le rapport est joint en annexe.

Après avis favorable du Bureau, le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 42 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

**Prend acte** du rapport d'orientation budgétaire 2023 présenté par Monsieur Le Président.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

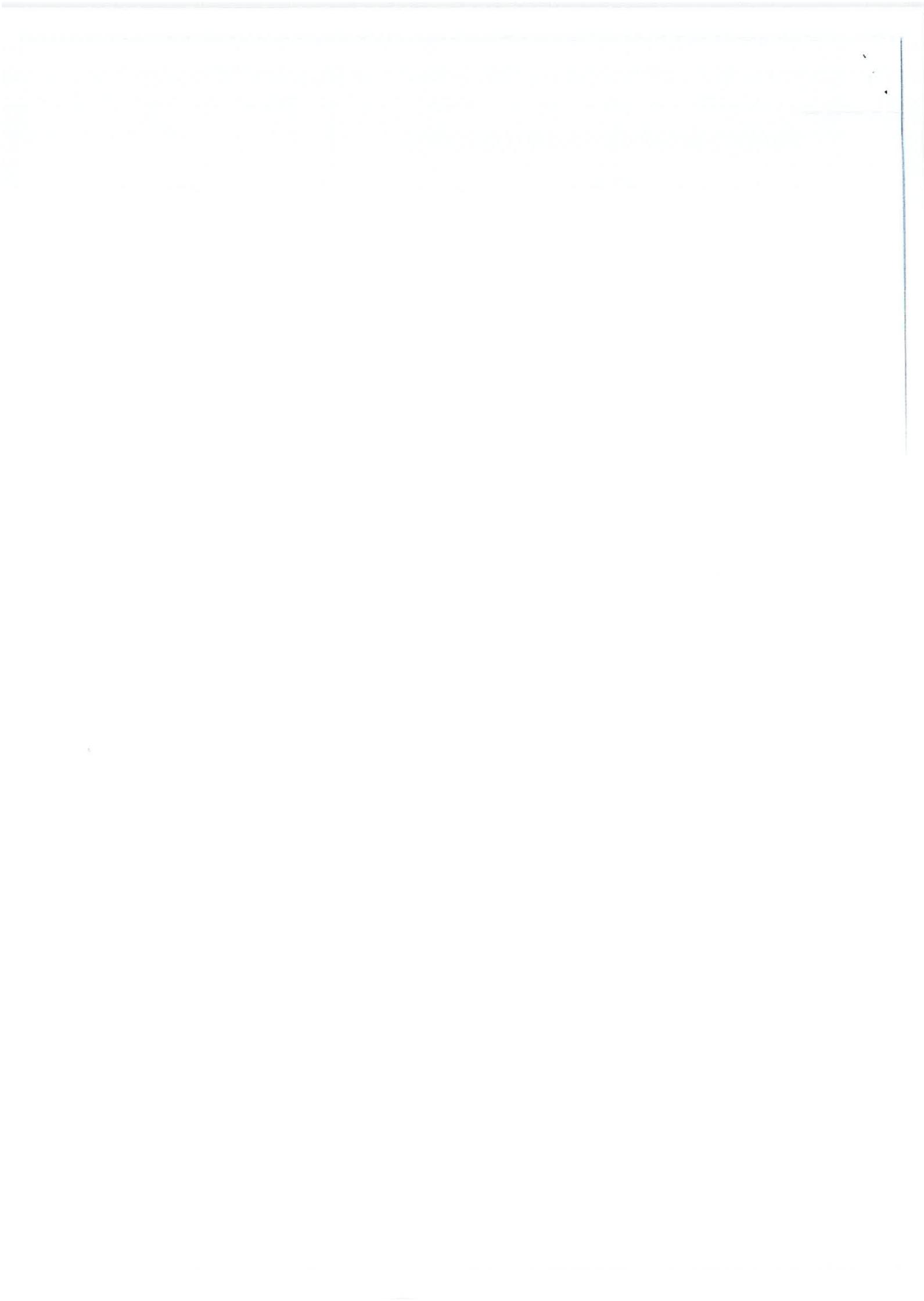
Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

François BOUILLE







## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Le rapport d'orientation budgétaire représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire. Il permet d'informer les élus de la situation économique et financière afin d'éclairer leurs choix dans le cadre du vote du budget primitif.

Au vu des incertitudes liées à la guerre en Ukraine et à l'évolution de la réglementation, établir des prévisions pour l'année 2023 demeure un exercice compliqué.

### Conjoncture économique : premier bilan 2022 et perspectives 2023 (source DOB 2023 CE janvier 2023)

#### Monde : ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. L'inflation, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, les banques centrales visent, via ces durcissements, à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant la demande, l'offre étant contrainte à court-terme dès lors que sa faiblesse résulte de pénuries énergétiques. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent. En zone Euro, le PIB a ainsi ralenti à +0,3 % T/T au T3 après +0,8 % au T2.

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre, suite à la baisse des prix de l'énergie. Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint un pic de 11,1 % en octobre, le Brexit s'ajoutant aux fluctuations des prix énergétiques. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale a relevé 7 fois le taux des fonds fédéraux depuis mars 2022, l'inflation s'est infléchi en juillet, refluant de 9,1 % en juin à 6,5 % en décembre. Mais jusqu'ici, les prix des composantes sous-jacentes n'ont toujours pas montré de signe de ralentissement. En conséquence, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) est toujours en hausse atteignant 5,7 % aux Etats-Unis et 6,9 % en zone Euro en décembre ou encore 6,3 % au Royaume-Uni en novembre. Conjugué à un environnement macro-financier mondial incertain, le durcissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale a participé à la forte appréciation du dollar américain en 2022. Enfin, la Chine termine l'année avec l'abandon de sa stratégie « zéro covid » début décembre. D'autant qu'après un T2 moribond (0,4 % en GA), le rebond de croissance enregistré au T3 (3,6 % en GA) reposait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté.

#### Zone Euro : une année marquée par la crise énergétique

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui, à court-terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement coûteuse. Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti de 0,8 % T/T au T2 à 0,3 % au T3. Toutefois, le dynamisme des investissements a créé la surprise au T3 tandis que la consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente. En dépit d'indices de confiance très dégradés en lien avec l'enlisement de la guerre en Ukraine, les ménages ont pu puiser dans leur épargne pour contrer la perte de revenu disponible brut réel, leur taux d'épargne revenant à leur niveau pré-pandémique de 13,2 % au T3. Depuis, l'évolution des indicateurs avancés fin 2022 confirme la tendance de ralentissement de l'activité attendue fin 2022.

Jugeant durable la hausse de l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la BCE a débuté la remontée de ses taux en juillet avec une première hausse de 50 points de base suivie de deux hausses de 75pb en septembre et octobre et une quatrième hausse de 50pb en décembre. Fin 2022, les principaux taux directeurs de la BCE s'établissaient ainsi dans la fourchette 2 % - 2,75 %. Jusqu'ici la détérioration des capacités de financement en zone

Euro a été particulièrement visible au niveau des pays périphériques, notamment en Grèce et en Italie où le *spread* sur l'obligation souveraine à 10 ans avec l'Allemagne s'est tendu vers 250pb au T3 avant de se replier vers 215pb. Fin 2022, suite aux révisions haussières de ses prévisions d'inflation, le ton de la BCE s'est durci avec l'annonce de probables prolongements tant du cycle haussier des taux que de la durée de son resserrement monétaire. Enfin, côté bilan, la BCE débutera son *Quantitative Tightening* (*resserrement quantitatif*) en mars 2023 en ne réinvestissant pas l'équivalent de 15 milliards € par mois de titres arrivant à maturité jusqu'à la fin du T2.

### **France : une croissance jusqu'ici résiliente**

Comparé aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Après un recul de 0,2 % T/T au T1, l'activité économique a rebondi à 0,5 % au T2 avant de ralentir au T3 à 0,2 % T/T. La consommation des ménages, principal moteur traditionnel de la croissance française, qui avait rebondi au T2 (+0,4 T/T après une chute de 1,2 % au T1) a fini par légèrement reculer au T3 (-0,1 % T/T) dans un contexte d'inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 % en rythme annualisé), l'inflation est en effet repartie à la hausse en octobre à 6,2 % dans un contexte de pénurie de carburants, avant de légèrement décélérer en décembre (5,9 %) en lien avec la baisse des prix de l'énergie. En moyenne, l'inflation française a été de 5,2 % en 2022 après 1,6 % en 2021.

Mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise carburants...) adoptées par le gouvernement français, la hausse moyenne de l'inflation française s'est révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle de 8,9 % enregistrée en moyenne en zone Euro.

Au T3, la croissance française a été portée par l'investissement qui a nettement accéléré pour atteindre 1,7 % T/T après deux trimestres à 0,5 %. Cette dynamique est largement due aux investissements d'entreprises non financières qui ont bondi de 0,9 % au T2 à 3,1 % au T3 sous l'effet d'un rebond d'achats de véhicules. Les investissements des ménages, immédiatement affectés par le durcissement des conditions financières, ont eux reculé de 0,7 % après avoir été atones au T2. La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été négative (-0,5 point après -0,2 pt au T2) tandis que celle des variations de stock s'est révélée à nouveau positive (+0,3 pt après +0,4 pt au T2).

Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022, croître de 2,5 % en moyenne en 2022.

### **France : plus faible poussée inflationniste de la zone Euro**

A l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté à une hausse progressive de l'inflation depuis janvier 2021. Face au rebond de la demande mondiale post-covid associé aux goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2 % dès le T3 2021. La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé depuis l'inflation à des niveaux records qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980. Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services, entraînant l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) dans son sillage. Progressant régulièrement depuis janvier, celle-ci atteignait 5,3 % en novembre 2022. Elle devrait être proche de 3,8 % en moyenne en 2022 après 1,1 % en 2021. Bien qu'impressionnante, l'envolée de l'inflation a été atténuée en France par de nombreuses mesures de soutien gouvernementales, de sorte que son niveau est le plus faible au sein de la zone Euro, où l'inflation totale et sous-jacente ont atteint respectivement 8,4 % et 6,9 % en moyenne en 2022.

Confronté à la hausse de l'inflation, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages français s'est replié de 1,8 % T/T au T1 et 1 % au T2 2022 avant de rebondir à 0,8 % au T3 sous l'effet conjugué des renégociations d'accords salariaux, de la revalorisation du Smic (+2,01 %) en août et d'autres mesures gouvernementales telles que la prime de partage de la valeur mise en place en juillet ou encore la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique. La revalorisation des retraites complémentaires associée à de nouvelles mesures de soutien introduites au T4 (suppression de la redevance audiovisuelle, poursuite de la réduction de la taxe d'habitation, chèque énergie

exceptionnel...) devrait à nouveau soutenir le pouvoir d'achat au T4, de sorte que la perte de pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année devrait rester relativement limitée (inférieure à 1 % en 2022).

### **France : un marché du travail sous tension**

Depuis 2021, le dynamisme du marché du travail ne cesse pas de surprendre, sa vigueur étant plus soutenue que celle de l'activité économique. L'emploi a en effet progressé de 3,9 % entre fin 2019 et le T3 2022 tandis que le PIB ne progressait que de 1,1 %. Si le rythme des créations d'emplois en 2022 a décéléré de moitié, en moyenne, par rapport à 2021, il est demeuré stable à 0,4 % T/T sur les trois premiers trimestres de 2022. Fin septembre 2022, tous les secteurs d'activité, industrie incluse, avaient dépassé leur niveau d'avant pandémie et plus d'un million d'emplois avaient été créés depuis fin 2019, dont près d'un tiers (315K) en raison de l'essor des contrats d'apprentissage. Au sein des services marchands à l'origine de 73 % des créations d'emplois, le secteur des services aux entreprises a été le plus créateur d'emplois (324K), largement devant le secteur du commerce (151K) ou celui de l'information et la communication (110K).

Profitant des fortes créations d'emploi dans un contexte de hausse de la population active, le taux de chômage recule globalement depuis le T4 2020. Il est passé en France métropolitaine de 8,8% au T2 2020 à 7,1 % au T3 2022, niveau où il est quasi stable depuis un an. Selon les dernières données publiées par Eurostat, il serait en baisse au T4 2022, atteignant 7 % en novembre. Au T3 2022, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait à 2,2 millions contre 2,4 fin 2019, soit une baisse de 200K chômeurs en France métropolitaine.

En dépit du ralentissement de l'activité économique à l'œuvre, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises ne faiblissent pas selon les enquêtes de conjoncture, signe du maintien des tensions sur le marché du travail. Au contraire, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement atteint des niveaux records dans les grands secteurs de l'économie fin 2022. Ainsi, 83 % des entreprises de la construction étaient concernées en octobre 2022, 65 % dans l'industrie manufacturière et 62 % dans les services.

### **France : la crise énergétique ralentit le redressement des finances publiques**

Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9% en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5% du PIB en 2022, après 6,5% en 2021 et une dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6% du PIB contre 112,8% en 2021 selon la loi de finances pour 2023.

Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5% du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2% du PIB. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9%.

La hausse progressive des taux directeurs de la Banque centrale européenne associée au ralentissement économique à l'œuvre, devraient peser sur les finances publiques. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans est reparti nettement à la hausse.

### **L'actualité relative à la gestion des déchets** (Sources La Gazette ; Actu Environnement ; ecologie.gouv.fr)

#### **La loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC)**

Promulguée le 10 février 2020, la loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) recense 130 articles qui ont pour objectifs de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage. La loi vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Elle se décline en cinq grands axes:

- Sortir du plastique jetable,
- Mieux informer les consommateurs,

- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,
- Agir contre l'obsolescence programmée,
- Mieux produire.

Elle fixe de nouveaux objectifs pour les années à venir.

Elle prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Pour y parvenir, des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage seront fixés par décret. Ces objectifs sont répartis sur quatre périodes (2021-2025, 2025-2030, 2030-2035, 2035-2040), permettant de repenser progressivement l'utilisation des plastiques à usage unique:

Cette mesure impacte profondément nos modes de consommation, car nous utilisons très régulièrement des produits en plastique à usage unique : tubes de crème ou de dentifrice, bidons de lessive ou de produits ménagers, bouteilles de shampoing... Il s'agit également d'une mesure forte pour l'industrie.

Trois objectifs sont fixés par le premier décret 3R (2021-2025):

- Un objectif de 20% de réduction des emballages plastiques à usage unique d'ici fin 2025, dont au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation,
- Un objectif de tendre vers une réduction de 100 % des emballages en plastique à usage unique « inutiles », tels que les blisters plastiques autour des piles et des ampoules, d'ici fin 2025;
- Un objectif de tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025 et pour y parvenir un objectif que les emballages en plastique à usage unique mis sur le marché soient recyclables, ne perturbent pas les chaînes de tri ou de recyclage, ne comportent pas de substances ou éléments susceptibles de limiter l'utilisation du matériau recyclé.

La France s'est fixée pour objectif de réduire de 50 % le nombre de bouteilles en plastique à usage unique d'ici à 2030.

Par ailleurs, si les performances de recyclage des bouteilles en plastique fixés par la commission européenne ne sont pas atteintes (77% en 2025 et 90% en 2030), le Gouvernement définira à partir du second semestre 2023, en concertation avec les parties prenantes, les modalités de mise en œuvre d'un ou plusieurs dispositifs de consigne pour recyclage et réemploi. La collectivité en charge de la planification régionale de la prévention et de la gestion des déchets devra émettre un avis favorable pour le déploiement d'un tel dispositif. Des expérimentations seront toutefois possibles avant 2023, sur des territoires volontaires, notamment en outre-mer.

La loi met fin à l'élimination des invendus non alimentaires neufs. Les metteurs en marché doivent maintenant réemployer leurs invendus, via par exemple le don à des associations de lutte contre la précarité — ou recycler si le réemploi n'est pas possible. Toutefois, le recyclage reste généralement une solution plus attractive pour les metteurs en marché alors que la recyclabilité des produits n'est pas toujours garantie. L'alternative du recyclage pourrait ainsi limiter la réduction du gaspillage attendue. Cette obligation s'applique depuis le 1er janvier 2022 pour les produits soumis à une filière REP avant la loi AGEC comme les textiles ou les équipements électriques et électroniques, ainsi que pour certains produits spécifiquement ciblés comme les livres ou les produits d'hygiène et de puériculture — pour les autres comme les articles de sport ou de bricolage et jardin, il faudra attendre le 31 décembre 2023.

La loi renforce également la lutte contre le gaspillage alimentaire en rehaussant ses objectifs. Les secteurs de la distribution alimentaire et de la restauration collective (supermarchés, cantines...) devront réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport au niveau de 2015 et cela d'ici 2025. Les secteurs qui produisent ou transforment des denrées alimentaires ainsi que la restauration commerciale devront également réduire de 50 % leur gaspillage alimentaire par rapport au niveau de 2015 et cela d'ici 2030.

Onze nouvelles filières pollueurs-payeurs sont créées par la loi:

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 : les produits du tabac;
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 : les jouets, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardin, les produits ou matériaux de construction du bâtiment, les voitures, camionnettes, véhicules à moteur à 2 ou 3 roues et les quadricycles et les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 : les pneus,
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 : les chewing-gums et les textiles sanitaires à usage unique, y compris les lingettes pré imbibées;
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : les engins de pêche contenant du plastique.

La loi étend également le périmètre de certaines REP, comme celle des emballages ménagers. Celle-ci s'étend désormais aux emballages professionnels. Cette extension est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les professionnels de la restauration. Elle est ensuite étendue à l'ensemble des emballages professionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Généralisation du tri à la source des biodéchets**

Le tri à la source des biodéchets des gros producteurs est une obligation depuis plusieurs années. La Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte, complétée par la Loi AGEC oblige la généralisation du tri à la source des biodéchets à tous les producteurs, y compris les ménages, au 31 décembre 2023.

Le SIRTOM du Laonnois prévoit de favoriser la gestion in situ des biodéchets par l'intermédiaire du compostage, individuel ou partagé. Ce dispositif présente à la fois un bénéfice économique et environnemental vis-à-vis de la collecte.

Depuis 2009, le SIRTOM du Laonnois dote gratuitement les foyers de son territoire en composteurs ou lombricomposteurs. A ce jour, environ 42% des foyers du territoire ont été équipés par le SIRTOM. De plus, des sites de compostage partagé sont déployés en pied d'immeubles ou dans des villages. Développer le compostage, notamment le compostage partagé, demeure une priorité.

Par ailleurs, le SIRTOM du Laonnois participe à la démarche de concertation territoriale autour des biodéchets, ConcerTo, menée par VALOR' AISNE.

Cette démarche a pour but d'étudier toutes les options qui se présentent aux collectivités et de dessiner le futur schéma départemental qui permettra de répondre aux objectifs réglementaires.

### **Renouvellement du barème F de CITEO pour 2023**

Dans l'attente de son nouvel agrément, le barème F de CITEO (2018-2022) a été renouvelé pour 2023. Certains sujets y sont ajoutés :

- La généralisation du dispositif de tri des déchets hors foyer. Ce dernier devra être en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour accompagner les collectivités, CITEO prévoit une enveloppe financière minimale de 62 M€ affectée à des appels à projet des collectivités territoriales en 2023 et 2024.
- La prise en charge des coûts de nettoyage des déchets abandonnés. La possibilité de prise en charge financière de la part de dépense correspondant à la part de déchets d'emballages ménagers dans les dépôts illégaux de déchets par l'intermédiaire d'appels à projets.

Au vu des nouvelles dispositions, il sera important de mener un travail collaboratif entre le SIRTOM du Laonnois et les collectivités adhérentes afin de répondre aux appels à projets en vue d'obtenir des financements.

### **Mise en place éventuelle de la consigne pour les bouteilles en plastique**

Le gouvernement a lancé à la fin du mois janvier une concertation sur la mise en place éventuelle de consignes pour les bouteilles plastiques en France. Les objectifs européens de taux de collecte des bouteilles plastique sont de 77% en 2025 et 90% en 2029. En France, le recyclage de ces emballages plafonne à 60%.

Ce dispositif représente un risque important pour les collectivités territoriales, car ces emballages constituent une part importante des recettes. A l'échelle du SIRTOM du Laonnois, les reventes et soutiens liés aux bouteilles plastiques sont d'environ 400 000 € par an.

Il est donc important de mener, dès aujourd'hui, une réflexion pour essayer de capter ces emballages qui pourraient être concernés par ce dispositif de consigne.

## **Optimisation des tournées de collecte des différents déchets**

A la suite du déploiement de l'extension des consignes de tri, il a été constaté que le dimensionnement des collectes n'était plus en adéquation avec la manière de consommer le service par les administrés. En effet, certains circuits concernant les emballages présentaient régulièrement des surcharges alors que concernant les ordures ménagères, les usagers ne présentent plus systématiquement leurs bacs. Cela nous incite donc à optimiser les circuits de collecte et expérimenter la réduction de fréquence de la collecte des OMR et de celle des déchets verts.

## **Développer la prévention des déchets et l'économie circulaire**

Le SIRTOM travaille et poursuit ses actions sur le sujet de la prévention et la réduction des déchets. Plusieurs programmes se sont succédés depuis plus d'une dizaine d'années:

- Programme local de prévention des déchets 2010 — 2015
  - Territoire zéro déchet zéro gaspillage 2016 — 2019
- Le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est en cours de rédaction.

Pour y arriver, 4 axes ont été choisis :

- Eco-exemplarité des collectivités
- Développer et intensifier la gestion de proximité des biodéchets (déchet verts, déchets de cuisine, ...)
- Encourager la consommation responsable (dont réduction du gaspillage alimentaire, réemploi, achat responsable, etc.)
- Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

De groupes de travail se réuniront sur chacune des thématiques afin d'établir le programme d'action.

Ainsi l'objectif de réduction fixé est de réduire de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés entre 2018 et 2025.

Le taux de couverture du territoire en composteurs est de 55,9% des foyers sachant que le niveau d'utilisation, d'après une enquête de terrain menée en 2019, est estimé à 89%.

Par ailleurs, développer l'accompagnement des professionnels demeure une priorité. A ce titre, nous continuons d'agir pour la prévention et la collecte sélective des déchets assimilés. Il s'agit de renforcer notre accompagnement des professionnels et de mettre en valeur, tout comme pour les particuliers, les actions déjà réalisées par les entreprises, les artisans-commerçants, les administrations...

L'expérimentation de la collecte de l'amiante en déchetterie de Laon se poursuivra également cette année.

## **La situation du SIRTOM et l'orientation budgétaire proposée pour 2023**

Elle vise à poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en préservant un fonds de roulement et un autofinancement suffisant. Elle permet également de prévoir les investissements nécessaires à la mission de service public tout en essayant de maîtriser la dette. Marquer le pas sur les investissements serait dans tous les cas impossible au vu des délais de livraison actuels. A fortiori, anticiper est plus que nécessaire.

L'amélioration des performances, qui passe notamment par la prévention, le tri, la communication, l'optimisation et la modernisation des services, la maîtrise des coûts, ainsi que par la prise en compte des conditions de travail du personnel, notamment au regard de la santé et de la sécurité, s'inscrit d'année en année comme constante de l'action du SIRTOM, la situation actuelle compliquant la donne.

Anticiper et saisir toute opportunité demeure plus que jamais nécessaire en vue d'amortir les hausses ou pertes que nous subissons par ailleurs.

Baisse des tonnages après la hausse, liée aux changements de modes de consommation et de comportements induits par la crise COVID-19, puis la relance, suivie de la guerre en Ukraine, hausse de la TGAP, et, par conséquent, des coûts de traitement des déchets et de notre contribution à Valor'Aisne, augmentation du prix du carburant, de l'énergie, inflation, évolution de la grille indiciaire, difficultés d'approvisionnement, etc. sont autant de paramètres impactant directement les orientations et prévisions budgétaires pour 2023. Une hausse de la contribution serait justifiée.

Par ailleurs, à l'instar de la décroissance démographique de l'Aisne, le SIRTOM connaît depuis plusieurs années une diminution de sa population (89 487 en 2018, 87327 en 2023 soit une perte de 2 160 habitants, la baisse de la population étant de 415 habitants entre 2022 et 2023), laquelle a des répercussions sur le calcul de la contribution.

#### **Forte hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour la troisième année consécutive**

La Taxe générale sur les activités polluantes, ou TGAP, perçue par l'Etat, a été fondée sur le principe du pollueur payeur et porte sur les tonnages enfouis ou incinérés de déchets. Elle doit, en particulier, contribuer au respect de la hiérarchie des déchets en renchérissant le coût de l'élimination qui constitue le mode de gestion des déchets le moins efficace d'un point de vue environnemental et, donc, en favorisant la prévention, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets.

Elle est définie par le Code des douanes et évolue chaque 1er janvier.

Une forte hausse de la TGAP est prévue d'ici 2025. En effet, elle est passée de 37 € HT par tonne enfouie en 2021 à 45 € HT en 2022. L'augmentation sera de 7 € cette année. La TGAP devrait passer à 65 € HT la tonne enfouie en 2025. Cette taxe s'ajoute au prix du traitement à la tonne. A noter que la TGAP est soumise à une TVA de 10%. L'augmentation de TGAP sur une tonne stockée d'OMR ou d'encombrants est donc de 7.70 € cette année, après celle des 8.80 € TTC de 2022. Soit 16.50€ TTC sur deux ans.

#### **Evolution de la TGAP attendue**

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP Valorisation énergétique de plus 75% de biogaz / tonne	20,08 €	23,00 €	24,00 €	24,00 €	25,00 €	37,00 €	45,00 €	52,00 €	59,00 €	65,00 €

Parallèlement, pour limiter l'impact de ces hausses, la LFI 2019 a introduit un taux réduit de TVA de 5,5% pour les prestations qualifiées d'économie circulaire correspondant à l'amélioration du taux de valorisation matière et organique. Le tri sélectif, ainsi que certains flux de déchetterie y sont éligibles depuis 2021.

L'impact de la hausse seule de TGAP pour le SIRTOM correspond à environ 142 000€. Réduire les tonnages est inéluctable.

Afin de pallier les évolutions futures Valor'Aisne a déjà initié une collaboration avec les départements voisins.

Synthèse des tonnages 2022 entrant sur le SIRTOM- leurs éléments chiffrés Nous ne disposons pas de tous les éléments au moment de la rédaction du présent document. Des recueils de données et des vérifications sont en cours.

FLUX	2020	Kg / hab	2021	Kg / hab	2022	Kg / hab	% Evolution kg/an 2022 2021	Population concernée 2022
OMR	15961,53	180,06	16072,64	182,03	14985,2	170,78	-6,18%	87746
ENCOMBRANTS	3231,54	36,01	3919,20	43,85	3532,09	39,77	-9,31%	88818
VERRE	3407,12	38,59	3412,64	38,65	3401,3	38,76	0,29%	87746
DECHETS VERTS PAP	1219,86	18,13	1970,46	29,43	1690,1	25,44	-13,54%	66425
<b>MONOFLUX</b>	<b>4755,14</b>	<b>52,99</b>	<b>5042,43</b>	<b>57,11</b>	<b>5044,42</b>	<b>57,49</b>	<b>0,66%</b>	<b>87746</b>
DECHETTERIE hors verre et encombrants	9521,90	106,11	13389,91	149,82	12164,86	136,96	-8,58%	88818
<b>TOTAL OMA</b>	<b>24123,79</b>	<b>271,64</b>	<b>24527,71</b>	<b>277,79</b>	<b>23430,920</b>	<b>267,031</b>	<b>-3,87%</b>	<b>87746</b>

Attention il y a le verre de déchetterie dans le tonnage Déchetterie

#### DETAIL DES TONNAGES DE DECHETTERIE hors REP et Textiles

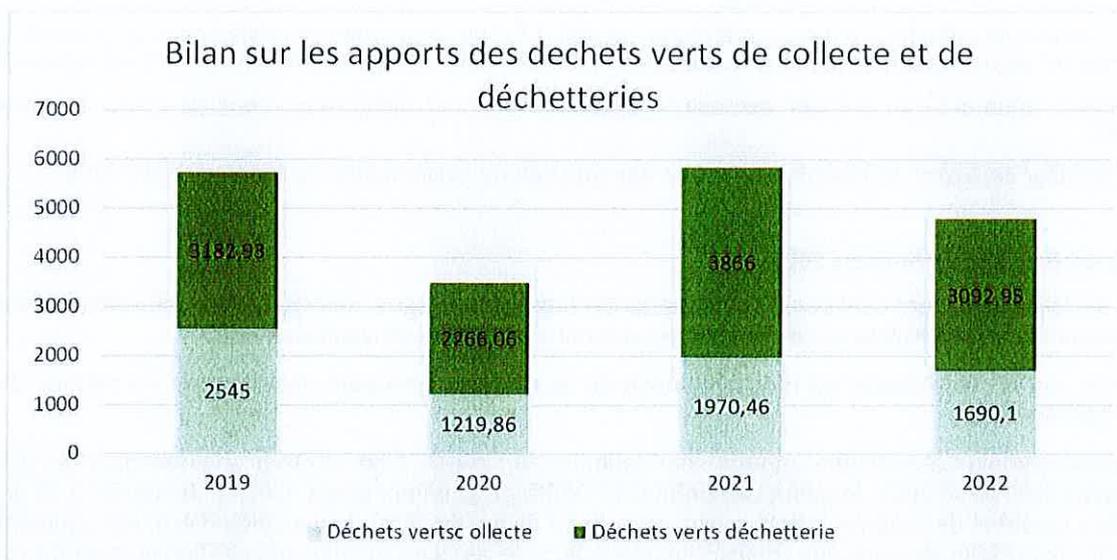
Types de déchets	2020	Kg / hab	2021	Kg / hab	2022	Kg / hab	% Evolution kg/an 2022 2021	Population concernée 2022
ENCOMBRANTS	3231,54	36,01	3919,2	43,85	3532,09	39,768	-9,31%	88818
BOIS	1428,7	15,92	1954,25	21,87	1793,13	20,189	-7,69%	88818
DECHETS VERTS	2266,06	25,25	3866	43,26	3092,95	34,823	-19,50%	88818
DDS	43,95	0,49	45,46	0,51	39,037	0,440	-13,82%	88818
Et / ou autres	5872,52	65,44	7595,25	84,98	7239,75	81,51	-4,08%	88818
<b>TOTAL</b>	<b>12842,77</b>	<b>143,12</b>	<b>17379,98</b>	<b>194,46</b>	<b>15696,95</b>	<b>176,73</b>	<b>-9,12%</b>	<b>88818</b>
<b>TOTAL DMA</b>	<b>38186,42</b>	<b>432,89</b>	<b>43878,15</b>	<b>501,68</b>	<b>40817,97</b>	<b>469,21</b>	<b>-6,47%</b>	<b>88818</b>

Le niveau de performances, en recul depuis 2020, est plus favorable en 2022. En effet, la production d'OMR collectée a baissé de 6,18% entre 2021 et 2022 (170,78 kg/ 174,52 en 2019).

La hausse de 0,66% du flux de collecte sélective est sans nul doute le résultat de la mise en place de l'extension des consignes de tri plastiques.

La production de déchets verts baisse de plus de 18% comparée à 2021.

En 2022, les tonnages des flux de déchetteries ont également baissé.



#### Le Compte Administratif 2022

Le budget est comptabilisé en TTC

Au titre de l'exercice 2022 lui-même, le compte administratif fait apparaître après rattachements des charges et produits à l'exercice un excédent de 633 345.64€ en fonctionnement (790 175.97€ en 2021) et un déficit de 754 791.48€ en investissement, hors restes à réaliser d'un montant positif de 64 102.00€.

Le résultat d'investissement cumulé est de 723 139.73€.

En intégrant les résultats et soldes antérieurs, l'excédent définitif disponible en fonctionnement (inscrit au compte 002), après la prise en compte des restes à réaliser et des rattachements est de 1 947 582.63 € (1 314 236.99 € en 2021), soit un fonds de roulement permettant de fonctionner environ 60 jours en intégrant l'ensemble des dépenses réelles (35 jours en 2022 ). L'objectif est de ne pas recourir à une ligne de trésorerie génératrice de frais.

#### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) - (déficit)	+ 633 345,64 €
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) - (déficit)	+ 1 314 236,99 €
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>+ 1 947 582,63 €</b>

#### RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022

Resultat de l'exercice	- 754 791,48 €
Solde d'exécution n-1 précédé du signe + (excédent) - (déficit)	+ 1 413 829,21 €
Dépenses 001 (Besoin de financement)	
Recettes 001 (Excédent de financement)	
Resultat n - (n-1)	+ 659 037,73 €

Soldes des restes à réaliser n-1	+ 64 102,00 €
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>+ 723 139,73 €</b>

**REPRISE + 1 947 582,63 €**

1) Affectation en réserves recettes 1068 en investissements ;  
egal au moins la couverture du besoin de financement

- €

2) report en fonctionnement en recettes 002

+ 1 947 582,63 €

Les recettes de ventes de matériaux ont été supérieures de 400 000€ aux estimations établies au budget primitif 2022, ce qui a contribué à l'augmentation du résultat sur les exercices antérieurs et ainsi augmenté notre fonds de roulement.

Elles ont fortement augmenté au premier semestre 2022 pour diminuer significativement au cours du deuxième semestre 2022.

A noter que le résultat de l'exercice intègre également des recettes exceptionnelles de l'ordre de 260 000€.

### **Les dépenses de fonctionnement en 2023**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de quatre postes principaux : les charges à caractère général, les charges de personnel, la contribution à Valor'Aisne, le virement à la section d'investissement.

Globalement, les crédits nécessaires au fonctionnement de la structure devraient avoisiner les 13 millions d'euros (intégrant les résultats n-1).

Les charges prévisionnelles à caractère général sont estimées à 1.89M€. Elles sont en augmentation de 10% par rapport aux crédits inscrits en 2022, le poste carburant (577 850€) augmentant quant à lui de seulement 2 % grâce à l'optimisation des tournées de collecte prévue avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Il faut s'attendre à une augmentation de l'ordre de 14% des crédits réservés aux contrats de prestations de services, location et entretien du matériel roulant. Cette forte hausse s'explique notamment par une augmentation des coûts de prestations, la mise en place de prestations nécessaire aux évolutions techniques des services et des frais ponctuels notamment ceux liés à la gestion de la cyberattaque de notre serveur, à des locations de matériels rendues nécessaires suite aux difficultés de livraison des fournisseurs, notamment de bennes.

Les charges prévisionnelles de personnel augmenteraient de 5.81% de BP à BP représentant 31% des dépenses de fonctionnement soit 4.07 M€ (3.85 M€ en 2022).

Dans le cadre de l'aménagement et la réduction du temps de travail, les agents sont rémunérés sur une base de travail de 35 heures hebdomadaires soit 1607 heures par an.

	Catégorie	Effectifs pourvus	
		Temps complet	Temps incomplet
<b>Filière administrative</b>			
Attaché principal	A	1	
Attaché	A	1	
Rédacteur principal de 2 <sup>me</sup> classe	B	1	
Rédacteur	C	1	
Adjoint administratif principal de 1 classe	C	4	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>me</sup> classe	C	2	
Adjoint administratif	C	1	
<b>Filière technique</b>			
Agent de maîtrise principal	C	3	
Agent de maîtrise	C	1	
Adjoint technique	C	15	
Adjoint technique principal de 2 <sup>me</sup> classe	C	17	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	19	
<b>TOTAL</b>		<b>66</b>	<b>1</b>

Par ailleurs, le recours à du personnel contractuel non permanent est rendu nécessaire notamment pour faire face aux accroissements temporaires ou saisonniers d'activité qui nécessitent à eux seuls la création de 13 postes.

#### Bases salariales

Charges de personnel	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Rémunération principale	1 652 400€	1 542 837.51€	1 632 450€
NBI- SFT	45 600€	41 300.05€	46 580€
Autres indemnités titulaires	277 000€	271 773.03€	327 100€
Rémunération personnel contractuel	610 000€	601 077.02€	708 043€
Autres indemnités non titulaires	5 000€	1 959.06€	39 890€

La rémunération principale correspond à la masse salariale des agents titulaires. Elle prend en compte la revalorisation indiciaire de 2022, ainsi que les évolutions de carrière habituelles. Ce montant correspond au traitement indiciaire augmenté des heures supplémentaires que peuvent effectuer les agents selon les nécessités de service. Le total des heures supplémentaires payées au titre de l'année 2022 s'élève à 20 830€.

La plupart des heures supplémentaires correspond à la collecte des jours fériés. Les agents de collecte travaillant les jours fériés peuvent, selon leur choix, se faire payer leurs heures ou récupérer double comme le prévoit le protocole d'accord.

Les autres indemnités des titulaires d'un montant de 327 100 € correspondent aux diverses primes et indemnités dont bénéficient les agents et prend en compte l'augmentation accordée sur l'IFSE fin d'année 2022

Les autres indemnités des non titulaires d'un montant de 39 890€ correspondent à l'IFSE décidée également fin d'année 2022.

Les crédits d'un montant de 708.043 € correspondent aux dépenses de personnel non titulaires nécessaire entre autres pour la collecte saisonnière des déchets verts, au remplacement des agents en arrêt pour indisponibilité physique, en congé, principalement en collecte et en déchetterie. Les heures supplémentaires y sont également intégrées ainsi que la taxe employeur de 10% dite « de précarité » applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ces crédits concernant également la rémunération des agents contractuels recrutés pour des besoins occasionnels tels que la communication et notamment celle liée à l'optimisation de la collecte et la distribution des composteurs en porte à porte.

#### Avantages en nature

Les agents du SIRTOM bénéficient de chèques-déjeuner à raison d'un chèque par jour travaillé.

La valeur faciale du chèque est de 7,5 € dont 4,5 € de participation de l'employeur et 3 € de participation de l'agent.

Une participation de 40 € par mois est versée aux agents adhérant soit à une garantie maintien de salaire soit à une mutuelle. Celles-ci doivent être labellisées pour que l'agent puisse bénéficier de cette participation.

Les autres charges de gestion courante mobilisent 5.12 millions d'euros et augmentent de 5.00%

La contribution versée au titre de l'ensemble du traitement des déchets à Valor'Aisne constitue une part importante des dépenses. En augmentation de 5%, soit environ 250 000€ (2,88€/habitant), elle est estimée à 4 898 100€ (4 658 200€ en 2022) soit 44% (45 % en 2022) des dépenses réelles de fonctionnement.

Sans la baisse des tonnages, la contribution versée à Valor'Aisne aurait augmentée de 444 500€ soit une hausse de 9.57 % (+5.09€/habitant).

La contribution à la tonne enfouie augmente de 11% tandis que celle à l'habitant augmente de 7%.

Les prix de traitement des déchets de déchetterie subissent également de fortes augmentations notamment les encombrants (+18.28%).

#### Contribution Valor'Aisne

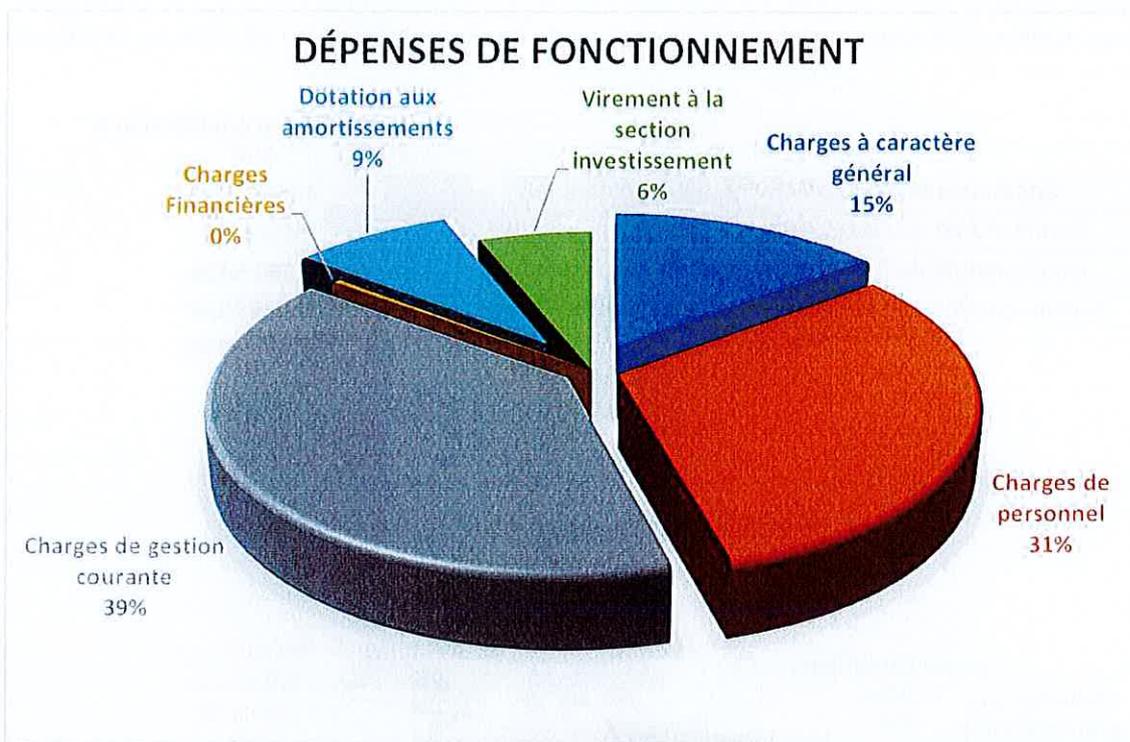
#### Part collecte des déchets collectés en porte à porte et habitants

	Année de référence pour le calcul du	Tonnage retenu pour le calcul de la cotisation	Prix à la tonne	Population de référence	Cotisation à l'habitant	Cotisation totale	% Evolution de la cotisation
BP2018 HT TOTAL	2017	17490,89	70,13 €	89487	19,55 €	2 976 106,97 €	
BP2018 TTC TOTAL	2017	17490,89	77,14 €	89487	21,51 €	3 273 717,67 €	-9,32%
BP2019 HT TOTAL	2018	17078,31	70,13 €	89216	19,55 €	2 941 874,68 €	
BP2019 TTC TOTAL	2018	17078,31	77,14 €	89216	21,51 €	3 236 456,99 €	-1,14%
BP2020 HT TOTAL	2019	16374,43	72,64 €	88647	19,53 €	2 920 714,51 €	
BP2020 TTC TOTAL	2019	16374,43	79,90 €	88647	21,48 €	3 212 454,52 €	-0,74%
BP2021 HT TOTAL	2020	17111,65	82,94 €	88297	19,53 €	3 143 680,66 €	
BP2021 TTC TOTAL	2020	17111,65	91,23 €	88297	21,08 €	3 422 396,59 €	6,54%
BP2022 HT TOTAL	2021	17054,65	94,85 €	87742	21,53 €	3 506 718,81 €	
BP2022 TTC TOTAL	2021	17054,64	104,34 €	87742	23,19 €	3 814 218,12 €	11,45%
BP2023 HT TOTAL	2022	16129,88	105,00 €	87327	23,07 €	3 708 271,29 €	
BP2023 TTC TOTAL	2022	16129,88	115,50 €	87327	24,82 €	4 030 055,58 €	5,66%

Part de la contribution relative au traitement des déchets de déchetterie

Flux de déchets	Prix du traitement à la tonne HT avec TGAP 2021	Prix du traitement à la tonne HT avec TGAP 2022	Prix du traitement à la tonne HT avec TGAP 2023	Evolution prix à la tonne	Evolution en %	Tonnages 2022 effectif pour le calcul	Taux de tva	Total traitement HT	Total traitement TTC		
Encombrants	97,00 €	109,86 €	129,94 €	20,08 €	18,28%	3538,81	10%	459 832,97 €	505 816,27 €		
Bois	35,00 €	36,00 €	37,58 €	1,58 €	4,39%	1793,13	10%	67 385,83 €	74 124,41 €		
Souches	45,00 €	52,00 €	54,00 €	2,00 €	3,85%	179,74	5,50%	9 705,96 €	10 239,79 €		
Gravats Valo	0,25 €	0,25 €	0,25 €	- €	0,00%	2451,1	5,50%	612,78 €	646,48 €		
Déchets verts	22,60 €	28,51 €	31,56 €	3,05 €	10,70%	3092,95	5,50%	97 613,50 €	102 982,24 €		
Pâtres	63,00 €	72,00 €	93,48 €	21,48 €	29,83%	447,4	5,50%	41 822,95 €	44 123,21 €		
Bases	502,00 €	502,00 €	549,68 €	47,68 €	9,50%	0,194	10%	106,64 €	117,30 €		
Peintures	335,00 €	335,00 €	353,85 €	18,85 €	5,63%	5,005	10%	1 771,02 €	1 948,12 €		
Solvants	310,00 €	310,00 €	356,65 €	46,65 €	15,05%	0,328	10%	116,98 €	128,68 €		
Aérosols	1 150,00 €	1 150,00 €	1 185,58 €	35,58 €	3,09%	0,93	10%	1 102,59 €	1 212,85 €		
EVS	360,00 €	360,00 €	405,80 €	45,80 €	12,72%	6,98	10%	2 832,48 €	3 115,73 €		
Produits non identifiés	905,00 €	905,00 €	886,53 €	- 18,47 €	-2,04%	24,72	10%	21 915,02 €	24 106,52 €		
Produits phytosanitaires	1 328,00 €	1 328,00 €	1 383,62 €	55,62 €	4,19%	0,66	10%	913,19 €	1 004,51 €		
Acides	805,00 €	805,00 €	933,15 €	128,15 €	15,92%	0,08	10%	74,65 €	82,12 €		
Combustibles	1 322,00 €	1 322,00 €	1 429,23 €	107,23 €	8,11%	0,02	10%	28,58 €	31,44 €		
Filtres à huiles	313,00 €	313,00 €	355,41 €	42,41 €	13,55%	0,12	10%	42,65 €	46,91 €		
Amiantes	90,00 €	90,00 €	101,95 €	11,95 €	13,28%	0	10%	- €	- €		
Huiles alimentaires	- €	- €	- €	- €	0,00%	0,82	10%	- €	- €		
Huile de vidange	340,00 €	340,00 €	35,08 €	- 304,92 €	-89,68%	35,08	5,50%	1 230,61 €	1 298,29 €		
DIB	65,00 €	65,00 €	70,00 €	5,00 €	7,69%	0	5,50%	- €	- €		
Pneus	85,00 €	85,00 €	159,30 €	74,30 €	87,41%	10,75	10%	1 712,48 €	1 883,72 €		
Mise en balles	35,00 €	35,00 €	35,00 €	- €	0,00%	426,95	5,50%	14 943,25 €	15 765,13 €		
Déchets verts pap	22,60 €	28,51 €	31,56 €	3,05 €	10,70%	2358,41	5,50%	74 431,42 €	78 525,15 €		
						<b>TOTAL</b>		<b>14 374,18 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>798 195,55 €</b>	<b>867 198,88 €</b>

TOTAL CONTRIBUTION VALOR AISNE	4 897 254,45 €
INSCRIPTION VERS BP 2023	4 898 100,00 €



#### Les recettes de fonctionnement en 2023

Elles sont constituées essentiellement de la contribution versée par les membres, des soutiens des éco organismes et reventes de matériaux.

Les prévisions de 2022 se sont appuyées sur les prix moyens de l'année 2021. Or, les prix de reprise ont fortement augmenté au premier semestre pour ensuite repartir significativement à la baisse jusque décembre.

Les projections de recettes de ventes de matériaux pour 2023 ont été réalisées, par prudence, sur la base des prix de reprise du mois de décembre 2022, au plus bas.

L'excédent de recettes des ventes de matériaux de 2022 (plus 405 000 €), ainsi que les projets d'optimisation et de réduction des fréquences de collectes, permettent d'envisager un maintien de la contribution pour 2023 bien que l'épargne nette attendue sur l'exercice 2023 soit en négatif de 274 000€.

Par conséquent, maintenir la contribution ne peut se faire qu'en puisant sur l'excédent antérieur.

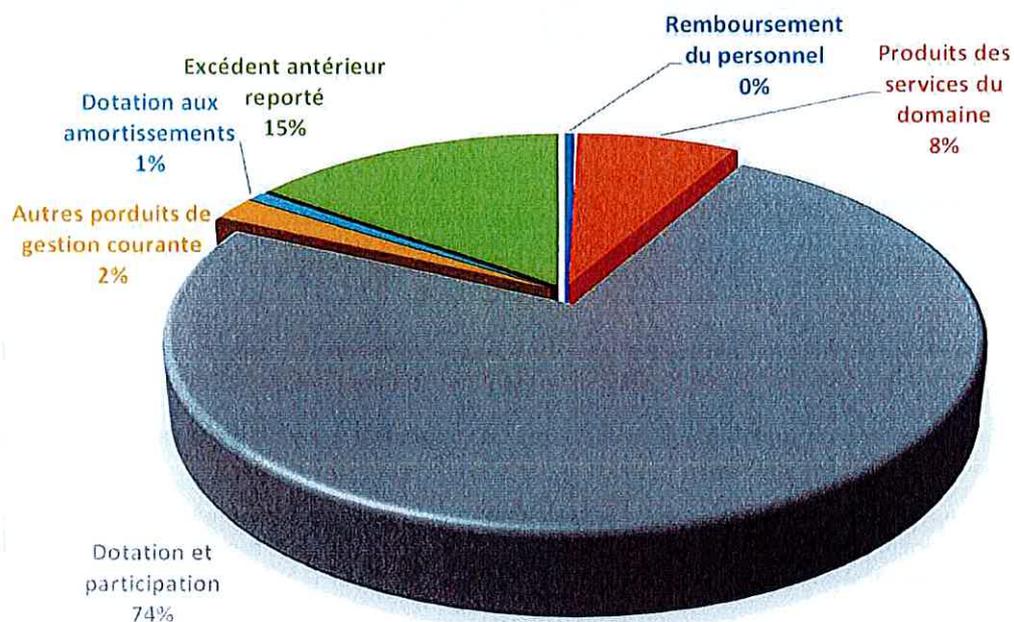
#### Population desservie

	2019	2020	2021	2022	2023
Communauté d'agglomération du Pays de Laon	44505	43942	43696	43219	42905
Communauté de Communes du Chemin des Dames	5534	5567	5588	5581	5578
Communauté de Communes Picardie des châteaux	17759	17755	17664	17625	17511
Communauté de Communes de la Champagne Picarde	21418	21383	21349	21317	21333
<b>TOTAL</b>	<b>89216</b>	<b>88647</b>	<b>88297</b>	<b>87742</b>	<b>87327</b>

La diminution du nombre d'habitants (moins 415) entraîne une perte de contribution de 39 425€ sur la base de 95€ /an/hab.

	Montant de la contribution à 95€
Communauté d'agglomération du Pays de Laon	4 075 975€
Communauté de Communes du Chemin des Dames	529 910€
Communauté de Communes Picardie des Châteaux	1 663 545€
Communauté de Communes de la Champagne Picarde	2 023 635€
<b>TOTAL</b>	<b>8 296 065€</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## Soldes d'épargne

	BP 2022	CA 2022 ( 1 )	BP 2023 95€	%Evolution BP2023 CA 2022	% Evolution BP2022 BP 20233	BP 2023 Tonnages constants 95€
<b>011 Charges caractères générales</b>	<b>1 720 600,00 €</b>	<b>1 674 729,56 €</b>	<b>1 889 799,00 €</b>	<b>13%</b>	<b>10%</b>	<b>1 889 799,00 €</b>
Dont carburants	566 100,00 €	610 080,69 €	577 850,00 €	-5%	2%	577 850,00 €
Dont prestataires de services	295 000,00 €	279 903,08 €	397 500,00 €	42%	35%	397 500,00 €
Dont entretien véhicules	397 000,00 €	387 699,69 €	395 000,00 €	2%	-1%	395 000,00 €
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>3 853 688,00 €</b>	<b>3 693 890,91 €</b>	<b>4 077 583,00 €</b>	<b>10%</b>	<b>6%</b>	<b>4 077 583,00 €</b>
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>4 870 800,00 €</b>	<b>4 870 712,70 €</b>	<b>5 127 000,00 €</b>	<b>5%</b>	<b>5%</b>	<b>5 321 000,00 €</b>
Dont contribution Valor'Aisne	4 658 200,00 €	4 646 261,80 €	4 898 100,00 €	5%	5%	5 090 661,08 €
<b>66 Charges financières</b>	<b>50 300,00 €</b>	<b>48 589,64 €</b>	<b>44 500,00 €</b>	<b>-8%</b>	<b>-12%</b>	<b>44 500,00 €</b>
<b>67 charges exceptionnelles</b>	<b>780,00 €</b>	<b>3 611,40 €</b>	<b>- €</b>	<b>-100%</b>	<b>-100%</b>	<b>- €</b>
<b>Total dépense réelles hors 022</b>	<b>10 496 168,00 €</b>	<b>10 291 534,21 €</b>	<b>11 138 882,00 €</b>	<b>8%</b>	<b>6%</b>	<b>11 332 882,00 €</b>
<b>013 Atténuation de charges</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>160 148,05 €</b>	<b>57 311,00 €</b>	<b>-64%</b>	<b>-28%</b>	<b>57 311,00 €</b>
<b>70 Produits des services</b>	<b>928 600,00 €</b>	<b>1 342 050,34 €</b>	<b>988 000,00 €</b>	<b>-26%</b>	<b>6%</b>	<b>988 000,00 €</b>
Dont ventes de matériaux	834 700,00 €	1 240 334,36 €	878 000,00 €	-29%	5%	878 000,00 €
<b>74 Dotations et participations</b>	<b>9 732 130,00 €</b>	<b>9 745 158,54 €</b>	<b>9 647 465,00 €</b>	<b>-1%</b>	<b>-1%</b>	<b>9 647 465,00 €</b>
Dont contribution EPCI	8 335 490,00 €	8 335 497,00 €	8 296 065,00 €	0%	0%	8 296 065,00 €
<b>75 Produits divers de gestion courantes</b>	<b>150 600,00 €</b>	<b>192 811,71 €</b>	<b>264 800,00 €</b>	<b>37%</b>	<b>76%</b>	<b>264 800,00 €</b>
<b>76 Produits financiers</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>			<b>- €</b>
<b>77 Produits exceptionnels hors amortissements</b>	<b>- €</b>	<b>195 293,97 €</b>	<b>- €</b>	<b>-100%</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>- €</b>
<b>Total recettes réelles hors excédent antérieur</b>	<b>10 891 330,00 €</b>	<b>11 635 462,61 €</b>	<b>10 957 576,00 €</b>	<b>-6%</b>	<b>1%</b>	<b>10 957 576,00 €</b>
<b>Epargne brut</b>	<b>395 162,00 €</b>	<b>1 343 928,40 €</b>	<b>181 306,00 €</b>	<b>-113%</b>	<b>-146%</b>	<b>375 306,00 €</b>
<b>Epargne de gestion Hors intérêts emprunts</b>	<b>445 462,00 €</b>	<b>1 392 518,04 €</b>	<b>136 806,00 €</b>	<b>-110%</b>	<b>-131%</b>	<b>330 806,00 €</b>
Capital annuité emprunts	- 514 700,00 €	- 514 686,55 €	- 546 500,00 €	6%	6%	- 546 500,00 €
<b>Epargne nette</b>	<b>- 119 538,00 €</b>	<b>829 241,85 €</b>	<b>727 806,00 €</b>	<b>-188%</b>	<b>509%</b>	<b>921 806,00 €</b>
FCTVA Compte 10222	90 271,00 €	92 914,05 €	454 000,00 €	389%	403%	454 000,00 €
<b>RESULTAT</b>	<b>- 29 267,00 €</b>	<b>922 155,90 €</b>	<b>273 806,00 €</b>	<b>-130%</b>	<b>836%</b>	<b>467 806,00 €</b>
(1) Rattachement des charges et des produits à l'exercice		En euros hab - 3,14 €	- 3,14 €			5,36 €
		En euros - 273 806,00 €	- 273 806,00 €			467 806,00 €

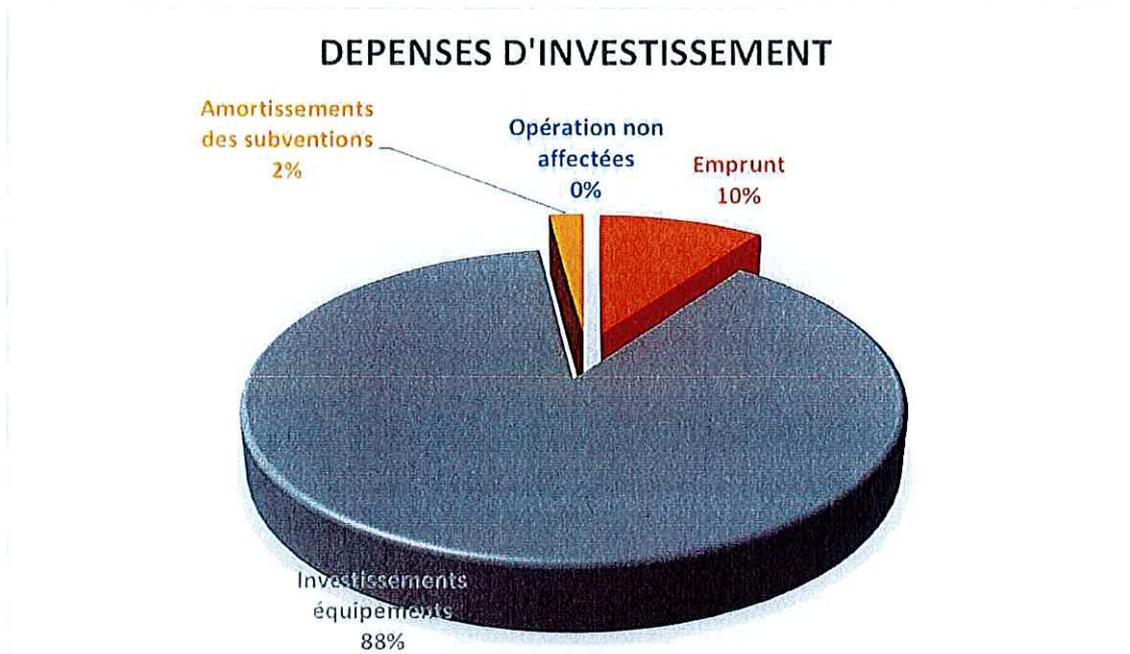
Si pas optimisation sur 6 mois de la collecte OMR non compris l'optimisation des déchets verts

Carburant	37 500,00 €
Personnels	104 718,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>142 218,50 €</b>
Par Hab	1,63 €

## Les dépenses d'investissement en 2023

Le SIRTOM poursuit la modernisation, le renouvellement et l'optimisation des équipements nécessaires à sa mission de service public, sachant qu'il est nécessaire d'anticiper certains achats au regard des délais de livraison qui se sont fortement allongés.

Les dépenses d'investissement s'équilibrent avec les recettes de la section à hauteur de 5.6 millions d'euros (dont 1.68 millions d'euros de restes à réaliser, le solde étant de 64 102€).



## Les investissements réalisés en 2022

OPERATIONS	Coûts prévisionnels 2022	RAR 2021	Total prévu	Réalisé	% de réalisation hors engagements	Engagements	% de réalisation avec les engagements
<b>Collecte du verre</b>	<b>414 600,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>414 600,00 €</b>	<b>80 556,00 €</b>	<b>19%</b>	<b>242 145,01 €</b>	<b>78%</b>
Tracteur, remorque et grue	375 000,00 €	- €	375 000,00 €	36 300,00 €		242 145,01 €	
20 bornes à verre	39 600,00 €	- €	39 600,00 €	44 256,00 €			
<b>Ancien Centre d'enfouissement technique</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>14 904,00 €</b>	<b>99%</b>	<b>- €</b>	<b>99%</b>
Débroussailluse quatre roues	13 915,00 €	- €	13 915,00 €	14 904,00 €		- €	
Divers matériels	1 085,00 €	- €	1 085,00 €	- €		- €	
<b>Collecte sélective</b>	<b>1 225 722,00 €</b>	<b>2 626 814,00 €</b>	<b>3 852 536,00 €</b>	<b>2 427 979,25 €</b>	<b>63%</b>	<b>1 340 058,09 €</b>	<b>98%</b>
BOM Monoflux 26T	- €	214 434,00 €	214 434,00 €	214 433,57 €		- €	
BOM avec grue	- €	376 123,00 €	376 123,00 €	- €		376 123,00 €	
BOM Monoflux 26T	240 000,00 €	- €	240 000,00 €	- €		230 592,73 €	
BOM Monoflux 26T	240 000,00 €	- €	240 000,00 €	- €		230 592,73 €	
Deux BOM	510 000,00 €	- €	510 000,00 €			502 749,63 €	
Echanges moteurs, boîtes de vitesse, autres	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	13 048,01 €		- €	
Bacs de collecte sélective	100 000,00 €	13 043,00 €	113 043,00 €	123 537,82 €		- €	
Avances Bornes AV	43 722,00 €	- €	43 722,00 €	43 721,76 €		- €	
Bornes AV	62 000,00 €	2 023 214,00 €	2 085 214,00 €	2 033 238,09 €		- €	
<b>Déchetteries</b>	<b>466 200,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>466 200,00 €</b>	<b>149 605,48 €</b>	<b>32%</b>	<b>31 621,30 €</b>	<b>39%</b>
Bennes de déchetterie	48 000,00 €	- €	48 000,00 €	47 748,00 €		- €	
Garde de corps	4 200,00 €	- €	4 200,00 €	- €		- €	
Télésurveillance	13 000,00 €	- €	13 000,00 €	16 551,56 €		25 821,30 €	
Panneaux info déchets	- €	- €	- €	17 696,40 €		- €	
Transpalette	- €	- €	- €	439,20 €		- €	
Couvercle benne papier	- €	- €	- €	2 565,37 €		- €	
Pompe Sissonne	- €	- €	- €	1 756,88 €		- €	
Travaux dalles	- €	- €	- €	20 530,98 €		- €	
Terrain	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €		1 000,00 €	
Travaux déchetterie	400 000,00 €	- €	400 000,00 €	42 317,09 €		4 800,00 €	
<b>Complexe</b>	<b>688 000,00 €</b>	<b>10 800,00 €</b>	<b>698 800,00 €</b>	<b>22 552,13 €</b>	<b>3%</b>	<b>47 423,17 €</b>	<b>10%</b>
Armoire entretien	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €		- €	
Armoire vestiaire	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €		- €	
Ballon eau chaude	- €	- €	- €	2 935,37 €		- €	
Radiateurs	- €	- €	- €	8 816,76 €		- €	
Matériels divers, outillages	6 000,00 €	- €	6 000,00 €	- €		- €	
Travaux complexe	680 000,00 €	10 800,00 €	690 800,00 €	10 800,00 €		47 423,17 €	
<b>Communication</b>	<b>8 600,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>8 600,00 €</b>	<b>1 438,80 €</b>	<b>17%</b>	<b>2 096,40 €</b>	<b>41%</b>
Renouvellement license	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	1 438,80 €		- €	
Site internet	5 300,00 €	- €	5 300,00 €	- €		- €	
Stand	1 800,00 €	- €	1 800,00 €	- €		2 096,40 €	
<b>Prévention</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>10 369,00 €</b>	<b>70 369,00 €</b>	<b>59 866,57 €</b>	<b>85%</b>	<b>- €</b>	<b>85%</b>
Composteurs et lombricomposteurs	60 000,00 €	10 369,00 €	70 369,00 €	59 866,57 €		- €	
<b>Informatique et matériels de bureau</b>	<b>26 990,00 €</b>	<b>1 769,00 €</b>	<b>28 759,00 €</b>	<b>9 657,76 €</b>	<b>34%</b>	<b>19 092,00 €</b>	<b>100%</b>
Ecrans	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	- €			
Sièges de bureau	- €	1 769,00 €	1 769,00 €	1 768,96 €			
Serveur	3 090,00 €	- €	3 090,00 €	3 240,00 €			
Ordinateurs	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	4 648,80 €			
Licenses	19 400,00 €	- €	19 400,00 €	- €		19 092,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 905 112,00 €</b>	<b>2 649 752,00 €</b>	<b>5 554 864,00 €</b>	<b>2 766 559,99 €</b>	<b>50%</b>	<b>1 682 435,97 €</b>	<b>80%</b>

## Les investissements prévus en 2023

OPERATIONS	Coûts previsionnel 2023	Commentaires	Comptes
<b>Collecte du verre</b>	<b>217 000,00 €</b>		
Conteneurs à verre	47 000,00 €	Qté 20	2188
Tracteur routier	170 000,00 €		21828
<b>Ancien Centre d'enfouissement technique</b>	<b>2 000,00 €</b>		
Pompe de relevage	2 000,00 €		2188
<b>Collecte sélective</b>	<b>180 000,00 €</b>		
Bacs de collecte	150 000,00 €		2188
Echanges moteurs, boites de vitesses, autres	30 000,00 €		2188
<b>Déchetteries</b>	<b>771 700,00 €</b>		
Bennes de déchetterie	48 000,00 €	Qté 5	21828
Camion amplyrol	250 000,00 €		21828
Borne à huile minérale	4 900,00 €		2188
Dalle béton	8 000,00 €	Leuilly	2188
Gardes corps	6 000,00 €	Qté 2 Lizy	2188
Panneaux signalétiques déchets	19 800,00 €	Guignicourt Lizy Bourg	2188
Projecteurs LED	30 000,00 €		2188
Radiateurs	5 000,00 €	12 de 1500W 10 de 750W	2188
Travaux de déchetterie	400 000,00 €	Coucy le Château	2188
<b>Complexe</b>	<b>989 400,00 €</b>		
Sièges ergonomiques	6 300,00 €	Qté 7	21848
Utilitaire d'occasion	27 000,00 €	Garage	21828
Site internet	10 000,00 €		2188
Radiateurs	5 400,00 €	Qté 6	2188
Armoire sécurisée	1 500,00 €		2188
GPS	46 800,00 €		2188
Dalle carburant	6 400,00 €		2188
Armoires entretien et vestiaire	3 000,00 €		21848
Divers outillages atelier	5 000,00 €		2188
Travaux énergétiques complexe	878 000,00 €		2188
<b>Communication</b>	<b>1 500,00 €</b>		
Renouvellement license	1 500,00 €		2051
<b>Prévention</b>	<b>1 074 000,00 €</b>		
Composteurs	1 074 000,00 €		2188
<b>Informatique et matériels de bureau</b>	<b>11 500,00 €</b>		
Ordinateurs	10 000,00 €	Qté 5	21838
vidéo projecteur	1 500,00 €		21838
<b>TOTAL</b>	<b>3 247 100,00 €</b>		

## Les recettes d'investissement en 2023

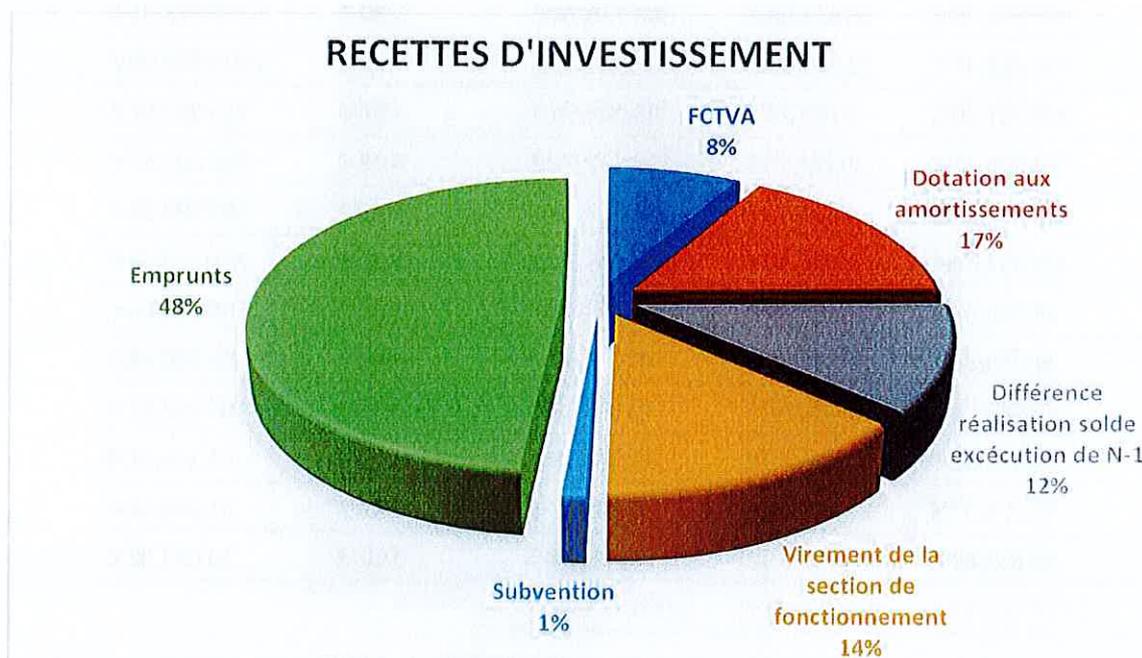
Elles sont constituées de l'autofinancement qui repose sur la dotation aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement prévus pour 1 706 070 € (30 % des recettes), alors que l'excédent antérieur reporté en fonctionnement au 002 est de 1 947 582.

Le FCTVA est de 454 000€ et les autres participations sont de 56 505€ (RAR).

Ils seront inscrits en recettes d'investissement.

1 690 000€ d'emprunts sont inscrits en RAR, le choix ayant été fait d'anticiper les emprunts afin de pouvoir accéder à des taux fixes et en vue d'anticiper d'éventuelles hausses de taux.

Est également reporté le résultat n-1 à hauteur de 659 038€.



## La maîtrise de la dette

Afin de financer les investissements 2023, Il est prévu de recourir à un emprunt d'équilibre au maximum de 1 025 000€ en fin d'exercice sachant que nous pourrions obtenir des aides au titre du Fonds Vert pour les travaux du site. La levée des fonds de l'emprunt aurait lieu plutôt en 2024 avec une première échéance en 2025. L'échéance sera de l'ordre de 149 000€.

7.06% de la contribution versée en 2023 par habitant seront destinés au paiement de l'annuité (6.8% en 2022).

	Capital	Intérêt	Annuité	Coût / habitant	Capital restant du
2023	546 425,35 €	42 728,86 €	589 154,21 €	6,71 €	2 526 360,15 €
2024	491 468,53 €	34 221,58 €	525 690,11 €	5,99 €	2 149 504,36 €
2025	485 502,95 €	27 619,46 €	513 122,41 €	5,85 €	1 779 427,51 €
2026	487 895,76 €	20 824,98 €	508 720,74 €	5,80 €	1 154 578,61 €
2027	404 967,47 €	13 872,11 €	418 839,58 €	4,77 €	1 029 906,08 €
2028	299 241,36 €	8 760,23 €	308 001,59 €	3,51 €	730 832,61 €
2029	174 394,21 €	6 233,31 €	180 627,52 €	2,06 €	556 607,47 €
2030	176 417,17 €	4 210,35 €	180 627,52 €	2,06 €	380 360,55 €
2031	121 003,44 €	2 132,31 €	123 135,75 €	1,40 €	259 528,56 €
2032	56 316,65 €	1 686,81 €	58 003,46 €	0,66 €	203 318,65 €
2033	41 236,78 €	1 346,30 €	42 583,08 €	0,49 €	146 746,88 €
2034	41 580,11 €	1 002,97 €	42 583,08 €	0,49 €	105 252,87 €
2035	41 926,31 €	656,77 €	42 583,08 €	0,49 €	63 143,38 €
2036	42 275,37 €	307,71 €	42 583,08 €	0,49 €	21 225,55 €
2037	10 623,82 €	21,95 €	10 645,77 €	0,12 €	10 623,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 421 275,28 €</b>	<b>165 625,70 €</b>	<b>3 586 900,98 €</b>		

2024	525 690,11 €	5,99 €	2 149 504,36 €
Emprunts contractés 1 690 000 €	160 000,00 €	1,83 €	3 839 504,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>685 690,11 €</b>	<b>7,82 €</b>	

2025	679 690,11 €	7,78 €	3 839 504,36 €
Emprunts à venir 1 025 000 €	149 000,00 €	1,71 €	4 879 504,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>828 690,11 €</b>	<b>9,49 €</b>	

### Hypothèses d'investissements d'ici trois ans

EQUIPEMENTS	Coûts prévisionnels 2024	Coûts prévisionnels 2025	Coûts prévisionnels 2026
<b>Collecte du verre</b>	<b>48 450,00 €</b>	<b>50 450,00 €</b>	<b>52 450,00 €</b>
Bornes à verre	48 450,00 €	50 450,00 €	52 450,00 €
<b>Collecte sélective</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>410 000,00 €</b>
BOM	- €	500 000,00 €	260 000,00 €
Bacs de collecte	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
<b>Déchetteries</b>	<b>330 000,00 €</b>	<b>77 000,00 €</b>	<b>330 000,00 €</b>
Ampliroll	260 000,00 €	- €	270 000,00 €
Bennes déchetterie	50 000,00 €	55 000,00 €	60 000,00 €
Signalétique déchetteries	20 000,00 €	22 000,00 €	- €
<b>Complexe</b>	<b>505 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
Travaux extension garage sur ancien centre de tri	500 000,00 €		
Outillage	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Communication</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>
Renouvellement licences	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
<b>Prévention</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
Composteurs - Lombricomposteurs	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
<b>Informatique et matériel de bureau</b>	<b>6 100,00 €</b>	<b>6 100,00 €</b>	<b>6 100,00 €</b>
Licenses	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Divers matériels informatique	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 091 150,00 €</b>	<b>838 550,00 €</b>	<b>853 550,00 €</b>

NB : les éléments chiffrés fournis dans ce rapport correspondent aux données connues à la date de son élaboration. Ils sont susceptibles d'évoluer.





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 MARS 2023**

Date de la convocation : 27 février 2023

Date d'affichage : 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 8 mars à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :  
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, Messieurs CAUX Patrick, GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Messieurs LORAIN Alain, RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames LEGRAND Estelle, TENAILLON Marie Angéline, Monsieur MORLET Vincent.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs BERTELLOT Pierre, MALJEAN Denis, MACHAIN Michel, LEAUTE Francis, LECOMTE Jacques, DRAGON Nicolas

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien, GRANDJEAN Patrice

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MOUGENOT Paul, ALLART Laurent, REDMER Frédéric

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames LARDE Marie France, TENAILLON Marie Angéline, Messieurs PORTAS Jacques, KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Jonathan ROETTGER, Agent de prévention/communications/ responsable de la pré-collecte et de la maintenance des bacs.

Monsieur BOUILLE François a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 42

Quorum :28

Nombre de votants : 42

**08032023-3. Contribution des Communautés de Communes et d'Agglomération pour 2023**

Après débat d'orientation budgétaire, Monsieur Le Président propose de maintenir la contribution annuelle des membres adhérents à 95€ par habitant.

Après avis favorable du Bureau, le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 42 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

**Décide :**

- **de maintenir** la contribution annuelle à 95€ par habitant pour l'année 2023
- **d'inscrire** la recette au compte correspondant.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE.



Le Secrétaire,



François BOUILLE





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leully 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 MARS 2023**

Date de la convocation : 27 février 2023

Date d'affichage : 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 8 mars à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :  
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, Messieurs CAUX Patrick, GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Messieurs LORAIN Alain, RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames LEGRAND Estelle, TENAILLON Marie Angéline, Monsieur MORLET Vincent.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs BERTELLOT Pierre, MALJEAN Denis, MACHAIN Michel, LEAUTE Francis, LECOMTE Jacques, DRAGON Nicolas

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien, GRANDJEAN Patrice

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MOUGENOT Paul, ALLART Laurent, REDMER Frédéric

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames LARDE Marie France, TENAILLON Marie Angéline, Messieurs PORTAS Jacques, KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Jonathan ROETTGER, Agent de prévention/communications/ responsable de la pré-collecte et de la maintenance des bacs.

Monsieur BOUILLE François a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 42

Quorum :28

Nombre de votants : 42

**08032023-4. Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert Axe 1 Renforcer la performance environnementale Rénovation énergétique des bâtiments publics pour les travaux de rénovation partielle des bureaux du SIRTOM du Laonnois - rénovation énergétique et réaménagement**

Le projet de rénovation partielle du siège du SIRTOM du Laonnois concerne notamment des travaux d'isolation du bâti et de remplacement d'équipements ayant pour objectif la rénovation énergétique du bâtiment. Cette opération va permettre de diminuer drastiquement et durablement sa consommation énergétique et ainsi, réduire d'autant ses émissions de gaz à effet de serre. Cela favorisera le confort des agents et un meilleur accueil des usagers.

Le projet s'inscrit dans la démarche globale d'éco-exemplarité et de sobriété énergétique du SIRTOM et permettra de répondre aux objectifs de la loi ELAN, contribuant à l'effort commun face à l'urgence écologique.

Pour rappel, en parallèle le SIRTOM a le projet de passer sa flotte de véhicules de collecte des déchets ménagers au biocarburant B100, afin de limiter sa dépendance aux énergies fossiles.

Le plan de financement est le suivant :

Source	Montant (€ HT)	Taux
Fonds propres	1 485 €	0,31%
Emprunt	95 000 €	19,69%
<b>Sous-total autofinancement</b>	<b>96 485 €</b>	<b>20,00%</b>
Fonds Vert	385 941 €	80,00%
<b>Sous-total subvention</b>	<b>385 941 €</b>	<b>80,00%</b>
Total	482 426 €	100,00%

Il s'agit de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert Axe 1 Renforcer la performance environnementale Rénovation énergétique des bâtiments publics nécessaire au financement des travaux sus indiqués.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 42 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

**Décide :**

- **d'Autoriser** Monsieur Le Président à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert Axe 1 Renforcer la performance environnementale Rénovation énergétique des bâtiments publics nécessaire au financement des travaux sus indiqués et à signer tous les actes et pièces subséquents,
- **Indique que le SIRTOM prendra en charge la part non subventionnable,**
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

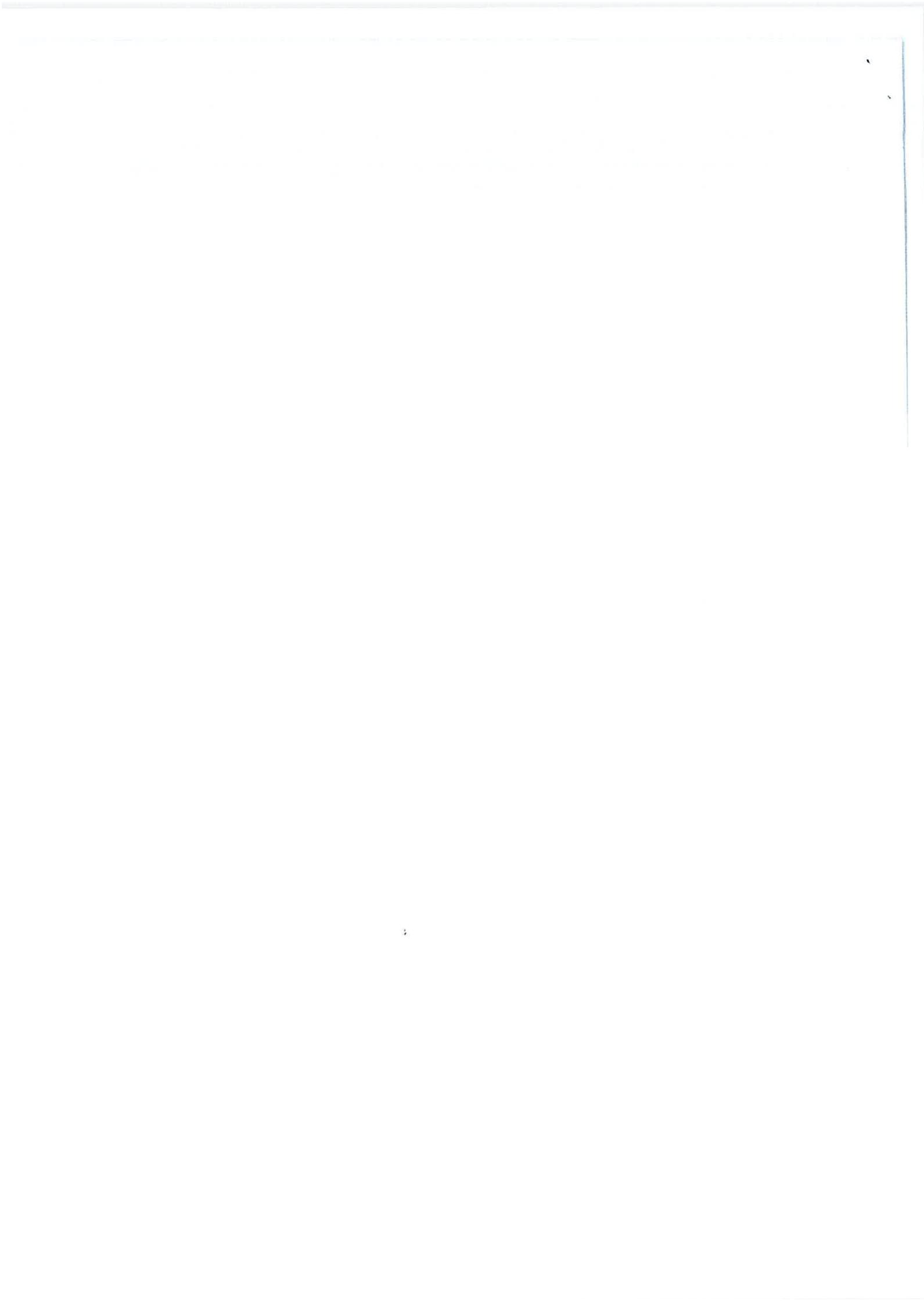
Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE.

Le Secrétaire,

François BOUILLE





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 MARS 2023**

Date de la convocation : 27 février 2023

Date d'affichage : 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 8 mars à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :  
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, Messieurs CAUX Patrick, GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Messieurs LORAIN Alain, RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames LEGRAND Estelle, TENAILLON Marie Angéline, Monsieur MORLET Vincent.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs BERTELLOT Pierre, MALJEAN Denis, MACHAIN Michel, LEAUTE Francis, LECOMTE Jacques, DRAGON Nicolas

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien, GRANDJEAN Patrice

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MOUGENOT Paul, ALLART Laurent, REDMER Frédéric

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames LARDE Marie France, TENAILLON Marie Angéline, Messieurs PORTAS Jacques, KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Jonathan ROETTGER, Agent de prévention/communications/ responsable de la pré-collecte et de la maintenance des bacs.

Monsieur BOUILLE François a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 42

Quorum :28

Nombre de votants : 42

## **08032023-5. Réorganisation et optimisation des circuits de collecte : expérimentation de la réduction de fréquences sur un an**

Promulguée le 10 février 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire. Cette dernière aura pour conséquence de transformer durablement le contenu de la poubelle à ordures ménagères résiduelles.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités à compétence collecte devront avoir déployé le tri à la source des biodéchets, soit à l'aide de solutions de proximité, par le compostage individuel ou partagé, soit par l'intermédiaire d'une collecte séparée, soit par un dispositif mixte. Quelle que soit la solution retenue, la quantité de déchets collectés diminuera.

Le SIRTOM du Laonnois a d'ores et déjà anticipé ce sujet puisque depuis 2008, les foyers du territoire peuvent demander leur composteur afin d'y valoriser les déchets de cuisine et de jardin. Ainsi, à date du 31 décembre 2022, près de 56 % des habitations individuelles sont équipées en composteurs fournis par le SIRTOM, sachant que de nombreux foyers compostent déjà en tas.

De plus, le déploiement de l'extension des consignes de tri de septembre 2021 a permis à tous les foyers de déposer, dans le bac jaune, tous les emballages et papiers. Cette simplification des consignes permet de favoriser le recyclage de tous les emballages en plastique, notamment les films, pots et barquettes. Il s'agit de déchets volumineux qui, désormais, ne se retrouvent plus mélangés aux ordures ménagères.

Pour accompagner les usagers, le SIRTOM mène, depuis de nombreuses années, des actions de sensibilisation de prévention des déchets. Cela a permis au syndicat de ne collecter en 2022, que 170 kg/habitant d'ordures ménagères résiduelles, soit une diminution de 18% par rapport à 2010 (moyenne nationale : 262 kg/habitant. Source SINOE).

Malgré tous ces efforts, l'augmentation de la taxe générale pour les activités polluantes (TGAP), qui était de 20,08 € HT la tonne enfouie en 2016 et qui sera de 65 € HT en 2025 (52 € en 2023), ainsi que l'inflation, ont des répercussions sur les coûts du service de collecte des déchets qui ne peuvent en l'occurrence qu'augmenter.

De plus, selon les caractérisations des ordures ménagères réalisées, il reste encore, dans les sacs poubelles, une quantité importante de biodéchets, soit un gisement d'environ 52 kg par habitant, et de déchets recyclables, à hauteur de 51 kg par habitant.

La présence de déchets faisant l'objet de consignes de tri dans les bacs à ordures ménagères confirme les résultats du sondage de CITEO qui indique que 89% des Français trient leurs déchets mais que seulement 51% le font systématiquement.

Dans ce contexte, le SIRTOM du Laonnois se voit contraint d'optimiser les différentes collectes de déchets. Cela va dans le sens de la maîtrise des coûts de fonctionnement.

Pour cela, il est possible soit de déployer une tarification incitative (TI), soit de modifier les fréquences de ramassage dès à présent.

Le SIRTOM du Laonnois a étudié la mise en place d'une TI en 2016. L'étude a permis de conclure, au vu des performances de collecte du syndicat et des coûts importants de mise en place, que cette option n'était pas celle à favoriser.

En s'appuyant sur les retours d'expérience de collectivités ayant réduit la fréquence de collecte des ordures ménagères, il a été constaté des coûts mieux maîtrisés ainsi qu'une réduction des quantités de déchets ramassés.

Concernant la collecte des ordures ménagères, l'expérimentation du levier d'une réduction de fréquence s'impose. Ainsi, à partir du 15 mai 2023, les ordures ménagères seraient ramassées une semaine sur deux sur tout le territoire, hors habitats collectifs denses, tous secteurs, et la cité médiévale de Laon. Cette optimisation permettrait une maîtrise des coûts de l'ordre de 3 € par habitant par an, la réduction de l'empreinte carbone de la collecte des déchets, la réduction des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées, en sortant de ces dernières les biodéchets, et les emballages et papiers recyclables qui y sont encore présents.

Concernant la collecte des déchets verts, en raison notamment de l'augmentation chaque année du taux d'équipement en composteurs et des possibilités d'accueil en déchetterie, il a été constaté une baisse des tonnages collectés de 18% par rapport à 2021. Il est donc proposé d'expérimenter la fréquence de collecte d'un passage une semaine sur trois.

Pour accompagner ces changements, le SIRTOM prévoit d'équiper 100% des habitations en composteurs individuels et de déployer le compostage partagé, respectant ainsi l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets. Un potentiel d'évitement d'environ 25 kg par habitant de biodéchets dans les poubelles grises est cohérent.

Dans le cadre de l'expérimentation de ces changements de fréquence de collecte, prévue sur un an, aura lieu une communication toutes boîtes, volet indispensable, afin d'expliquer le changement aux habitants, se couplant avec des clés de réussite, comme des conseils visant à éviter le gaspillage alimentaire.

Le SIRTOM du Laonnois ayant déjà mis en œuvre tous les leviers possibles pour améliorer ses performances, la réduction de fréquence est la solution pour continuer dans ce sens et atteindre les objectifs

Suite au démarrage des nouvelles collectes, de nombreux indicateurs seront suivis tels que le taux d'utilisation du service et les quantités de déchets collectés.

Le volume des bacs pourra être adapté sur remontée des agents ou appel des usagers.

Le Bureau, lors de la réunion du 12 janvier 2023, le Comité Syndical, lors de la réunion du 31 janvier 2023, se sont prononcés favorablement sur le principe de cette expérimentation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles R2224-25-1,

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020,

Vu le Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 9 février 2023, vu l'avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical** après en avoir délibéré par 42 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention :

**Décide :**

- **de modifier** la fréquence de collecte des ordures ménagères à partir du 15 mai 2023, à une semaine sur deux sur tout le territoire, hors habitats collectifs denses, tous secteurs et la cité médiévale de Laon, qui reste en C4.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 9 février 2023, vu l'avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical** après en avoir délibéré par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 abstentions (BAS Betty, DEGREMONT Nathalie, LORAIN Alain, DUCAT Philippe, MESSIEUX Lionel) :

**Décide :**

- **de modifier** la fréquence de collecte des déchets verts à un passage une semaine sur trois

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur Le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération, et signer toute pièce ou acte subséquent et notamment modifier le guide de collecte.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

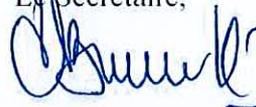
Le Président

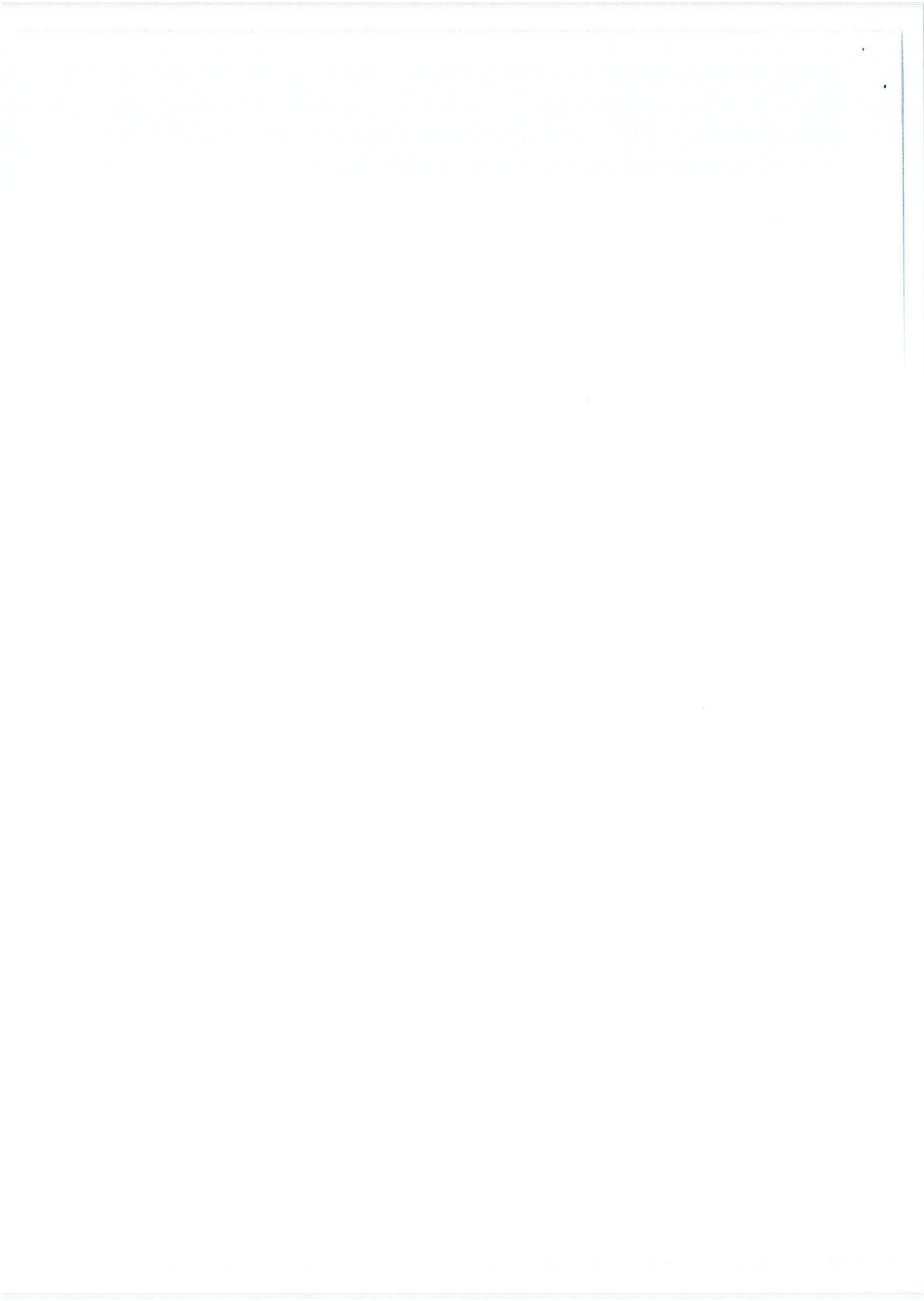
Eric DELHAYÉ



Le Secrétaire,

François BOUILLE







**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 MARS 2023**

Date de la convocation : 27 février 2023

Date d'affichage : 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 8 mars à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :  
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon;

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, Messieurs CAUX Patrick, GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Messieurs LORAIN Alain, RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames LEGRAND Estelle, TENAILLON Marie Angéline, Monsieur MORLET Vincent.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs BERTELLOT Pierre, MALJEAN Denis, MACHAIN Michel, LEAUTE Francis, LECOMTE Jacques, DRAGON Nicolas

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien, GRANDJEAN Patrice

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MOUGENOT Paul, ALLART Laurent, REDMER Frédéric

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames LARDE Marie France, TENAILLON Marie Angéline, Messieurs PORTAS Jacques, KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Jonathan ROETTGER, Agent de prévention/ communications/ responsable de la pré-collecte et de la maintenance des bacs.

Monsieur BOUILLE François a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 42

Quorum :28

Nombre de votants : 42

## 08032023-6. Poursuite de l'expérimentation de la collecte des déchets d'amiante en déchetterie de Laon et conditions d'accès

Il a été procédé à une présentation du bilan par Jonathan ROETTGER au Comité Syndical.

Interdit à la vente depuis 1997, l'amiante est présent dans de nombreux bâtiments construits avant cette date. L'amiante étant un déchet potentiellement dangereux, il ne peut être accepté en déchetterie que dans le cadre d'un protocole précis, destiné à garantir la sécurité de chacun.

Afin d'aider les particuliers de son territoire, le SIRTOM du Laonnois a décidé par la délibération 07/2019 en date du 4 mars 2019, d'expérimenter la mise en place d'une collecte des déchets amiantés en déchetterie. Depuis 2020, elle est poursuivie par délibération, la dernière étant la 05/2022 en date du 9 mars 2022. Ainsi, huit collectes ont été réalisées. Cela a permis à environ cent cinquante foyers d'éliminer leur amiante.

Le SIRTOM souhaite poursuivre l'expérimentation de cette collecte et en maintenir les conditions d'accès.

La collecte des déchets d'amiante en déchetterie de Laon reste payante pour les foyers souhaitant remettre leurs déchets amiantés au SIRTOM. Elle demeure limitée à deux contenants, mais est accessible plusieurs fois par an.

La tarification est modifiée comme suit :

Type de contenant	Tarif unitaire
1.1.1 Big bag 1m <sup>3</sup>	65 €
Dépôt bag spécial plaque en fibro-ciment	65 €

Le tarif unitaire, qui pourra être révisé annuellement comprend la fourniture d'un big bag ou d'un dépôt bag, la prestation de collecte ainsi que le traitement dans une limite de 200 kg.

Le surplus est facturé au tarif de 1,50 €/kg supplémentaire (1.20€ en 2022).

Chaque contenant ne devra pas peser plus de 300 kg. En cas de dépassement, le prestataire de collecte se réservera le droit de refuser la livraison.

La facture sera à régler par les usagers, à réception de celle-ci, à la trésorerie de Laon.

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité syndical**, après en avoir délibéré par 42 voix POUR, 0 CONTRE, 0 abstention :

### Décide :

- **La poursuite** de l'expérimentation de collecte d'amiante,
- **De maintenir** les conditions d'accès et **modifier** les tarifs tels que présenté
- **D'autoriser** Monsieur le Président à rédiger ou modifier le règlement, et signer toutes pièces subséquentes.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,  
François BOUILLE



